

Politique de confidentialité

Le document suivant a été créé par Mediceck SA et explique comment l'entreprise traite les données à caractère personnel et comment elle applique les principes de protection des données. Il est disponible en anglais, français et néerlandais.



1. INTRODUCTION

MEDICHECK S.A.. est une société organisée selon le droit du Royaume de Belgique. Son siège social est situé **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles** et elle est inscrite au Registre des personnes morales sous le numéro **0683.604.629**. La société est représentée par son CEO, **Jean-Charles Nolet**, et sera ci-après dénommée "Mediceck".

1.1. Objet de la politique de confidentialité

Mediceck s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Sa mission est de changer les codes de contrôle médical et d'offrir un service plus éthique, positif et constructif pour les employés ainsi que plus efficace pour les entreprises. Assurer la protection des données personnelles joue un rôle majeur dans la réalisation de cet objectif.

Cette politique de confidentialité a donc été établie afin d'offrir la plus grande transparence possible à toute personne concernée vis à vis du traitement de ses données personnelles par Mediceck. Elle a été établie conformément au Règlement Général sur la Protection des Données adopté le 14 avril 2016 et mis en application le 25 mai 2018. Mediceck s'engage à adapter la présente politique de confidentialité en cas de modification future de ce Règlement.

Mediceck adaptera également cette politique chaque fois qu'il y aura un changement dans ses activités de traitement de données personnelles. La société offre un service digital en perpétuel évolution. Elle s'engage donc à utiliser les dernières technologies et protocoles afin d'assurer la sécurité des données, ce qui implique une mise à jour régulière de la présente politique. **La dernière mise à jour a eu lieu le 15/05/2025.** Ses clients et médecins

collaborateurs seront directement informés en cas de changement majeur dans ses activités de traitement.

1.2. Champ d'application de la politique de confidentialité

Cette politique de confidentialité s'applique à toutes les données à caractère personnel traitées par Medicheck mais se concentre principalement sur les données à caractère personnel traitées spécifiquement dans le cadre de son activité de contrôle médical. A cette fin, elle peut être considérée comme une annexe au contrat principal régissant la relation entre Medicheck et ses clients ou médecins collaborateurs. En cas de divergence entre le contrat principal et la politique de confidentialité, cette dernière prévaut.

Cette Politique permet également aux employés dont les données à caractère personnel sont traitées par Medicheck lorsqu'ils sont soumis à un contrôle médical d'être informés des activités de traitement effectuées. Ceci est important étant donné que ces travailleurs ne donnent pas leur consentement explicite à Medicheck pour le traitement de leurs données (voir [2.4. Base juridique du traitement](#) pour plus d'informations).

Enfin, une section de la présente politique est consacrée aux données à caractère personnel qui sont traitées par Medicheck hors du cadre de son activité de contrôle médical (e.g. si un candidat envoie son CV à Medicheck ou un potentiel fournisseur propose ses services).

1.3. Définitions clés

Les termes et concepts suivants sont utilisés dans ce document et sont définis ici en accord avec le RGPD. Des informations supplémentaires sont disponibles dans l'[Article 4](#) du RGPD.

Les "**données à caractère personnel**" ou "données personnelles" sont toutes les informations qui permettent d'identifier une personne physique. Il s'agit par exemple du nom, de l'adresse, du numéro de téléphone, de l'adresse IP, de l'adresse électronique professionnelle, etc.

Le "**traitement**" couvre toutes les activités liées à l'utilisation des données à caractère personnel par une organisation, de leur collecte à leur stockage et à leur élimination.

La "**personne concernée**" est celle dont les données à caractère personnel sont traitées.

Les "**catégories particulières de données à caractère personnel**" sont toutes les données à cause desquelles une personne pourrait se trouver victime de discrimination (par exemple l'origine ethnique, la religion, la santé, etc). Ces catégories de données à caractère personnel sont considérées comme étant plus à risque et font l'objet d'une réglementation spécifique.

Les "**données concernant la santé**" font partie de la catégorie particulière de données à caractère personnel et sont toutes les informations relatives à l'état de santé physique ou mental d'une personne.

Le "**responsable du traitement**" est celui qui a le dernier mot sur la finalité et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Il est responsable de ce traitement et veille à ce que ces données soient traitées conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel.



Le "**sous-traitant**" traite les données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Comme le sous-traitant n'est pas propriétaire des données à caractère personnel, il ne les traite qu'à la demande du responsable du traitement.

Le "**sous-traitant secondaire**" traite les données à caractère personnel sous l'autorité directe du sous-traitant.

Le "**tiers**" est toute personne, autre que la personne concernée, le responsable du traitement et le sous-traitant, qui est autorisée à traiter des données à caractère personnel sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant.

L'"**anonymisation**" est l'acte irréversible qui consiste à rendre anonyme toute donnée à caractère personnel de telle sorte que la personne concernée ne soit pas ou plus identifiable.

2. TRAITEMENT DANS LE CADRE DU CONTRÔLE MÉDICAL

Cette section se concentre sur le traitement des données à caractère personnel dans le contexte de l'activité principale de contrôle médical de Medicheck. Elle détaille quelles données sont traitées, pourquoi et sur quelle base juridique, mais aussi comment Medicheck assure la sécurité de ses activités de traitement.

2.1. Contexte et finalité du traitement

Medicheck est une société belge qui agit en tant qu'intermédiaire entre ses entreprises clientes et ses médecins collaborateurs en proposant une nouvelle solution de contrôle médical. Lorsqu'un travailleur tombe malade, la législation belge permet à l'employeur de faire réévaluer son incapacité de travail par un médecin indépendant. L'employeur qui souhaite le faire passe par des organismes comme Medicheck pour sélectionner un médecin indépendant, planifier le rendez-vous et communiquer son résultat.

Dans le cadre de ses prestations, Medicheck est amené à traiter diverses données à caractère personnel pour le compte de ses entreprises clientes et des médecins collaborateurs. **Medicheck traite donc ces données à caractère personnel en tant que sous-traitant sous la responsabilité de ses clients et des médecins collaborateurs.** Dans ce contexte, les employeurs et les médecins sont donc les responsables du traitement.

2.2. Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel

Medicheck est conforme aux principes directeurs décrits dans l'[Article 5](#) du RGPD qui expliquent comment les données à caractère personnel doivent toujours être traitées. Ces principes sont les suivants :

- (1) **Licéité, loyauté et transparence** : Medicheck respecte la loi (cf. [2.4. Base juridique du traitement](#)), ne traite les données à caractère personnel que d'une manière à laquelle on



pourrait raisonnablement s'attendre et fait toujours preuve de transparence quant à ses pratiques en matière de protection des données.

(2) **Limitation des finalités** : Medicheck ne traite les données à caractère personnel que pour la raison spécifique pour laquelle elles sont collectées et pour rien d'autre (cf. 2.1. Contexte et finalité du traitement).

(3) **Minimisation des données** : Medicheck ne traite pas plus de données à caractère personnel qu'il n'est nécessaire (cf. 2.5. Minimisation des données).

(4) **Exactitude** : Medicheck s'assure que toutes les données à caractère personnel traitées sont adéquates et exactes (cf. 2.6. Qualité et précision des données).

(5) **Limitation de la conservation** : Medicheck ne conserve pas les données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire (cf. 2.7. Stockage et conservation des données).

(6) **Intégrité et confidentialité** : Medicheck traite les données à caractère personnel de manière sécurisée (cf. Annexe 1 : Mesures techniques et organisationnelles pour la protection des données à caractère personnel).

2.3. Données à caractère personnel traitées

Medicheck traite les données de trois types de personnes concernées dans le cadre de son activité de contrôle médical :

- (1) **les supérieurs hiérarchiques** qui demandent et gèrent les contrôles médicaux
- (2) **les travailleurs** pour lesquels les contrôles médicaux sont effectués
- (3) **les médecins** délégués par Medicheck pour effectuer les contrôles médicaux

Pour chaque type de personne concernée, les données traitées par Medicheck correspondent aux catégories suivantes :

- (1) **Données d'identification standard** (e.g. nom, prénom, genre, adresse, fonction)
- (2) **Données de communication** (e.g. numéro de téléphone, adresse email)
- (3) **Données de facturation** (e.g. numéro de compte bancaire)
- (4) **Données particulières de santé relatives à une incapacité** (e.g. certificat médical)
- (5) **Données particulières de santé relatives à un contrôle médical** (e.g. lieu, heure)
- (6) **Données statistiques** (e.g. nombre de contrôles effectués par un médecin)

Il est important de noter que Medicheck traite des données concernant la santé des travailleurs sur lesquels des contrôles sont effectués qui sont répertoriées dans les catégories spéciales de données à caractère personnel de l'Article 9 du RGPD. Elles requièrent une plus grande attention car ces données pourraient créer des risques plus importants pour les droits et libertés fondamentales des personnes concernées. Des mesures de sécurité plus élevées visant à renforcer la protection de ces catégories de données sont donc envisagées tout au long du processus opérationnel des contrôles médicaux chez Medicheck.



2.4. Base juridique du traitement

Le traitement des données des travailleurs et des employeurs pour l'exécution des contrôles est régi par un contrat entre Medicheck et ses entreprises clientes et, de même, le traitement des données des médecins est régi par un contrat entre Medicheck et ses médecins collaborateurs. Ces **relations contractuelles** constituent la base juridique du traitement de données à caractère personnel de Medicheck tel que spécifié par l'Article 6 (1)(b) du RGPD.

Par ailleurs, la base juridique du traitement des données relatives à la santé des travailleurs pour la réalisation des contrôles médicaux est décrite dans l'Article 9 (2)(b) et (h) du RGPD. Cela est considéré comme étant nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits spécifiques du responsable du traitement (l'employeur ou le médecin dans le cas de Medicheck) dans le domaine de l'emploi. Elle est également nécessaire pour l'évaluation de la capacité de travail d'un salarié.

2.5. Minimisation des données

Medicheck applique des règles de minimisation des données à chaque étape de son processus opérationnel, et limite la collecte, la conservation et l'utilisation des données à caractère personnel aux données qui sont pertinentes, adéquates et absolument nécessaires à l'exercice de son activité. Par exemple, la quantité de données à caractère personnel transmises au médecin peut varier selon le type de contrôle (e.g. l'adresse du travailleur ne sera communiquée au médecin que si ce dernier doit effectuer le contrôle au domicile du travailleur, et non si le contrôle a lieu au cabinet du médecin).

2.6. Qualité et précision des données

Non seulement la qualité des données est une exigence légale, mais c'est aussi une exigence opérationnelle pour Medicheck. Le fait d'avoir une adresse de médecin incorrecte, par exemple, pourrait impliquer l'envoi d'un travailleur au mauvais endroit, rendant le contrôle médical impossible. Les répercussions d'une telle erreur ne sont pas négligeables pour Medicheck et la garantie de la qualité des données traitées est donc un objectif majeur. À cet égard, l'entreprise bénéficie grandement de son processus entièrement digitalisé qui garantit que toute donnée saisie par un utilisateur d'une de ses applications (qu'il s'agisse du supérieur, du médecin ou de l'opérateur de Medicheck) n'est saisie qu'une seule fois tout au long du processus opérationnel. Cette suppression d'entrées redondantes minimise le risque d'erreurs.



2.7. Stockage et conservation des données

Medicheck dispose d'une solution basée sur la technologie cloud pour le stockage de ses données et toutes les données sont stockées en **Europe**.

Medicheck veille à ce que la durée de conservation des données à caractère personnel soit limitée au minimum, jusqu'à ce que la finalité du traitement des données soit atteinte. La durée de conservation des données varie donc en fonction de la personne concernée et de la finalité du traitement.

Personne concernée	Durée du traitement des données	Justification
Données à caractère personnel du supérieur hiérarchique	Les données à caractère personnel des supérieurs sont collectées directement auprès des entreprises au début et tout au long de la collaboration. Ces données sont conservées jusqu'à la fin de la collaboration à moins que l'entreprise nous demande explicitement de les supprimer avant (e.g. parce que le supérieur a quitté l'organisation entre-temps).	Les données des supérieurs sont nécessaires pour lancer et gérer les demandes de contrôle et sont donc stockées jusqu'à ce qu'ils n'utilisent plus les services de Medicheck.
Données à caractère personnel du médecin	Les données à caractère personnel du médecin sont collectées au début de la collaboration et sont conservées pendant 3 ans après la fin de la collaboration.	Les données du médecin sont nécessaires pour effectuer tout contrôle médical. Un dossier est conservé 3 ans après la fin de la collaboration en cas de plainte, de problème de facturation, etc.
Données à caractère personnel du Check (comprenant les données à caractère personnel du travailleur)	Les données à caractère personnel liées au Check médical sont conservées pendant 3 ans . OU conservées jusqu'à la fin de la collaboration avec l'entreprise.	Les données sont conservées au cas où les employeurs auraient une question vis-à-vis d'un contrôle après qu'il ait eu lieu.

Une fois que la finalité du traitement est atteinte, Medicheck anonymise les données à caractère personnel. Cette anonymisation est irréversible, de sorte que la personne concernée ne soit plus jamais identifiable. Les données anonymisées sont conservées par Medicheck à des fins statistiques.

2.8. Sous-traitants secondaires

En tant que sous-traitant, Medicheck travaille avec d'autres sous-traitants pour mener à bien son activité. Il s'agit des sous-traitants secondaires suivants:

- (1) **Gestionnaires cloud de données** (Microsoft Azure, G Suite, Google Cloud Platform)
- (2) **Plateformes de communication de Check** (SendGrid, RingRing, Spryng, Aircall, Slack)
- (3) **Plateformes pour la gestion des clients et le marketing** (Hubspot)
- (4) **Plateformes de facturation et de gestion comptable** (Stripe, BNP, ING, Cogitax, Yuki)
- (5) **Services de gestion de la sécurité des données** (CookieYes)

Medicheck s'engage à informer ses clients et ses médecins collaborateurs par écrit et à l'avance de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de tout sous-traitant secondaires. Les informations indiqueront clairement les activités de traitement externalisées,



l'identité et les coordonnées des sous-traitants ultérieurs. Les clients de Medicheck et ses médecins collaborateurs ont le droit de s'opposer à la conclusion d'un contrat avec un sous-traitant secondaire dans un certain délai précisé dans le contrat entre les parties.

Les sous-traitants secondaires sont soumis à des obligations en matière de protection des données à caractère personnel et il appartient à Medicheck de s'assurer du respect de ces obligations. Avant le début de toute collaboration avec un nouveau sous-traitant, Medicheck procède donc à un examen approfondi des mesures techniques et organisationnelles mises en place par le sous-traitant pour garantir la sécurité des données à caractère personnel traitées. Medicheck évalue également si leurs activités de traitement répondent aux exigences du RGPD et ne commencera une nouvelle collaboration que lorsque le sous-traitant secondaire aura réussi cette examination.

3. TRAITEMENT HORS DU CADRE DU CONTRÔLE MÉDICAL

En tant qu'entreprise, Medicheck traite d'autres types de données personnelles en dehors du contexte de son activité de contrôle médical. C'est le cas par exemple lorsqu'elle reçoit un CV d'un candidat ou un email d'un futur fournisseur potentiel. Ces types de données personnelles qui ne sont pas directement liées à son activité principale sont couverts dans cette section.

3.1. Catégories d'autres données à caractère personnel traitées

Les autres catégories de données à caractère personnel traitées par Medicheck sont :

- (1) Les **données des travailleurs** traitées dans le cadre de MyCertificate
- (2) Les **données de nos fournisseurs** (ou de leurs représentants)
- (3) Les **données des candidats** dans le cadre du recrutement de collaborateurs

Pour chacune de ces catégories de personnes concernées et de données personnelles traitées, les mêmes principes que ceux décrits à la section 2.2. Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel s'appliquent.

Dans le cas spécifique des données traitées dans le cadre de l'utilisation de MyCertificate, une politique de confidentialité a été créée pour détailler tous les aspects de la sécurité des données et de la conformité au RGPD pour ses utilisateurs. Elle est facilement accessible via le lien <https://privacy.mycertificate.be/fr>.

3.2. Base juridique du traitement des autres données à caractère personnel

La principale différence entre ces types de données personnelles traitées par rapport à celles traitées dans le cadre de son activité de contrôle médical réside dans le fait que Medicheck, dans ce cas, agit en tant que **responsable du traitement** et détermine les finalités et les moyens du traitement. La base légale du traitement par Medicheck de ces trois types de données personnelles est le **consentement** tel que décrit à l'Article 6 (1)(a) du RGPD.



3.3. Type et conservation des autres données à caractère personnel

Personne concernée	Type de donnée	Durée du traitement des données
Données utilisées pour MyCertificate	- Données d'identification standard - Données de communication - Données particulières de santé liées à une incapacité de travail	La durée de conservation des données de MyCertificate est détaillée dans la politique de confidentialité de MyCertificate : https://privacy.mycertificate.be/fr .
Données des fournisseurs	- Données d'identification standard - Données de communication	Les données sont conservées 3 ans après la fin de la collaboration en cas de plainte, problème de facturation, etc. sauf si un autre délai a été convenu par écrit.
Données des candidats à l'emploi	- Données d'identification standard - Données de communication	Jusqu'à la fin de la procédure de candidature, sauf si une autre période a été convenue par écrit.

Les données à caractère personnel des candidats et fournisseurs sont stockées sous forme d'emails. Ces derniers sont supprimés d'abord manuellement de manière temporaire lorsque la période de conservation est atteinte. Ils sont ensuite supprimés automatiquement et définitivement après 30 jours par le fournisseur de messagerie.

4. DROITS DES DONNEES

4.1. Liste des droits

Le RGPD accorde aux personnes concernées plusieurs droits sur leurs données à caractère personnel, notamment :

- (1) Le droit d'être **informé** de tout traitement effectué sur leurs données personnelles
- (2) le droit d'**accès** à leurs propres données personnelles faisant l'objet d'un traitement
- (3) le droit de **rectification** de données personnelles inexactes faisant l'objet d'un traitement
- (4) le droit d'**effacement** (connu sous le nom de "**droit à l'oubli**")
- (5) le droit de **limiter le traitement** afin d'empêcher une société à faire à certains traitements
- (6) le droit à la **portabilité** des données
- (7) le droit de s'**opposer** au traitement de leurs données à caractère personnel

Selon la personne concernée et le rôle que joue Medicheck lors du traitement des données à caractère personnel (sous-traitant ou responsable du traitement), les droits ci-dessus peuvent ne pas être exercés de la même manière.



4.2. Exercice de vos droits en tant que personne concernée

Toute personne concernée souhaitant exercer ses droits peut le faire en envoyant un email à Medicheck à l'adresse **security@medicheck.io**.

Medicheck donnera suite à la demande de la personne concernée dans un délai d'un mois si elle traite les données en tant que responsable du traitement. En revanche, si Medicheck agit en tant que sous-traitant, elle transmettra la demande au client/médecin concerné qui sera chargé d'y donner suite.

4.3. Coordonnées du DPO et du DPA

Medicheck a désigné un délégué à la protection des données (DPO en anglais), à qui toute question ou demande peut être adressée par e-mail à **dpo@medicheck.io**.

Vous avez toujours le droit d'introduire une plainte auprès du régulateur belge en charge de la protection des données personnelles, c'est-à-dire l'autorité belge de protection des données (APD). Les informations de contact et un formulaire de plainte sont disponibles sur leur site web : <https://www.dataprotectionauthority.be>.



ANNEXES 1

Mesures techniques et organisationnelles pour la protection des données à caractère personnel

- (1) Les employés internes et externes de Medichcek sont sensibilisés à la sécurité des informations et des données à caractère personnel en particulier.
- (2) Medichcek dispose d'un inventaire de biens qui est régulièrement mis à jour. Les règles d'utilisation de ces biens sont définies et clairement communiquées.
- (3) Les locaux de Medichcek où se trouvent les informations, les données et les dispositifs de traitement disposent d'un accès sécurisé.
- (4) Medichcek met en œuvre des mesures antivirus et anti-malware régulièrement mises à jour afin de prévenir toute altération ou vol de données à l'aide de logiciels malveillants.
- (5) Medichcek dispose d'un processus de gestion des demandes d'accès. L'accès des travailleurs est limité aux informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Les droits des administrateurs système sont strictement limités aux personnes essentielles.
- (6) Medichcek a une politique de mots de passe.
- (7) Medichcek a mis en place une politique de sauvegarde qui permet de restaurer les données si nécessaire (perte, vol, etc.). Des tests de restauration sont régulièrement effectués.
- (8) Medichcek utilise des mesures de sécurité pour protéger les transferts d'informations en utilisant des protocoles sécurisés.
- (9) Medichcek veille à ce que les exigences de sécurité soient garanties lors du développement et de la maintenance des logiciels et des systèmes.
- (10) Medichcek assure la sécurité des systèmes et effectue des tests avant utilisation.
- (11) Medichcek dispose d'une procédure de gestion des incidents documentée et communiquée au personnel et aux tiers autorisés.
- (12) Medichcek limite le risque de défaillance des systèmes par une bonne maintenance.

Nous espérons que vous avez trouvé cette politique de confidentialité utile.

Si vous avez des questions relatives à la sécurité des données, n'hésitez pas à envoyer un mail à security@medichcek.io. Nous vous aiderons avec plaisir !

The logo for MediCheck, featuring the word "MediCheck" in a stylized, bold, blue font. The "i" in "Medi" and "Check" has a dot. The logo is set against a white background with a subtle shadow.